



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 18 mars 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

200, route de Fossambault (lot 4 712 492)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'une clôture ornementale en acier galvanisé au lieu d'une clôture en mailles de fer, tel qu'exigé à l'article 4.20.6 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour les zones de catégorie IA.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 février 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca